

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 19 décembre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 13 décembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Jusqu'au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 34

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Jusqu'au point n° 6 : 39

A partir du point N° 7 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé (arrivé au point 7), M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. FICHEUX Bruno, pouvoir donné à Madame Bertrand Dorothee,
M. BONNAERT Jean-Philippe, Pouvoir donné à Madame Debaisieux Nathalie,
M. BODART Michel, Pouvoir donné à Monsieur Mahieu Philippe,
M. MOUQUET Denis, Pouvoir donné à Madame Fermentel Geneviève,
M. SÉRÉ Soarey, Pouvoir donné à Madame Beuraert Martine,
M. THOREZ Jean-Claude, Pouvoir donné à Madame Herdin André,

Absents :

M. RAVET Pierre-Luc,
Mme DE SWARTE Marie-Dominique,

Secrétaire de séance : Monsieur DELVALEE Jean,

**Délibération 2023D154 – Finances, Mutualisation, Transferts De Charges
Décision modificative n°2**

Vu le CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu l'instruction comptable de la nomenclature M4, il convient d'amortir les comptes 20 et 21 et de procéder à la reprise des subventions inscrites au compte 1315

Il est proposé de :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

RAJOUTER des crédits en section de fonctionnement :

- Dépenses, article 6811, (Dotations aux amortissements sur immobilisations) : 2 800 €
- Dépenses, article 6063, (Fournitures d'entretien tet de petits équipements) : 8 000 €
- Dépenses, article 61521, (Entretien et réparation bâtiments) : 5 200 €
- Dépenses, article 61558, (Entretien et réparation autres biens mobiliers) : 4 000 €

RAJOUTER des crédits en section de fonctionnement :

- Recettes, article 777, (Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice) : 20 000 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
6810 (Dotations aux amortissements) chap 042	+ 2 800	
777 (Quote-part des subventions d'investissement) - chap 042		+ 20 000
6063 (Fournitures d'entretien tet de petits équipements) - chap 011	+ 8 000	
61521 (Entretien et réparation bâtiments) - chap 011	+ 5 200	
61558 (Entretien et réparation autres biens mobiliers) - chap 011	+ 4 000	

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

RAJOUTER des crédits en section d'investissement :

- Recettes à l'article 2805, (Amortissement – Licences) : 160 €
- Recettes à l'article 28131, (Amortissement - Bâtiments) : 260 €
- Recettes à l'article 28135, (Amortissement - Installations générales) : 1 560 €
- Recettes à l'article 28154, (Amortissement - Matériel Industriel) : 580 €
- Recettes à l'article 28158, (Amortissement - Installations autres) : 80 €
- Recettes à l'article 28183, (Amortissement - Matériel de bureau et info) : 160 €
- Recettes à l'article 1315, (Subvention d'investissement) : 17 200 €

RAJOUTER des crédits en section d'investissement :

- Dépenses, article 13915, (Subvention d'investissement) : 20 000 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2805 - chap 040		+ 160
28131 - chap 040		+ 260
28135 - chap 040		+ 1 560
28154 - chap 040		+ 580
28158 - chap 040		+ 80
28182 - chap 040		+ 160
13915 - Subvention d'investissement - chap 040	+ 20 000	
1315 - Subvention d'investissement - chap 13		+ 17 200

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil communautaire de :

- PREVOIR les crédits correspondants,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents adopte la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

